



## Lutte contre les maladies non transmissibles

### Rôle de l'OMS dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (septembre 2011)

#### Rapport du Secrétariat

1. En mai 2000, l'Assemblée de la Santé a réaffirmé, dans la résolution WHA53.17, que la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles<sup>1</sup> visait à réduire la mortalité prématurée et à améliorer la qualité de la vie, et a notamment prié le Directeur général de continuer à donner la priorité à la lutte contre ces maladies. Cette Stratégie repose sur trois piliers : surveillance, prévention primaire et renforcement des systèmes de santé. Depuis 2000, plusieurs résolutions ont été adoptées pour valider des outils spécifiques aux fins de la Stratégie mondiale : la Convention-cadre pour la lutte antitabac,<sup>2</sup> la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé<sup>3</sup> et la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool.<sup>4</sup> En 2008, l'Assemblée de la Santé a approuvé le Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles.<sup>5</sup> Le Plan d'action a six objectifs, axés particulièrement sur les pays à revenu faible ou intermédiaire et sur les populations vulnérables. Il prévoit une série de mesures qui, si elles sont appliquées collectivement par les États Membres, les partenaires internationaux et le Secrétariat, permettront de répondre au problème de la charge croissante des maladies non transmissibles pour la santé publique.

2. Le premier objectif du Plan d'action consiste à relever le rang de priorité accordé aux maladies non transmissibles dans les activités liées au développement aux niveaux mondial et national et à intégrer les activités de prévention et de lutte aux politiques de l'ensemble des ministères concernés. La mise en œuvre des mesures devant être prises par le Secrétariat au titre du premier objectif du Plan d'action a fait l'objet d'une priorité élevée depuis l'adoption du Plan d'action en mai 2008. Par ailleurs, les États Membres ont œuvré au relèvement du degré de priorité accordé à la lutte contre les maladies non transmissibles dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010, avec pour conséquence qu'en mai 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de tenir une

---

<sup>1</sup> Voir le document A53/14.

<sup>2</sup> Résolution WHA56.1.

<sup>3</sup> Résolution WHA57.17.

<sup>4</sup> Résolution WHA63.13.

<sup>5</sup> Résolution WHA61.14 ; pour le texte du Plan d'action, voir le document WHA61/2008/REC/1, annexe 3.

réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans le courant de 2011. L'OMS n'est pas restée inactive face à cette décision et, à sa cent vingt-huitième session, en janvier 2011, le Conseil exécutif a examiné un rapport du Secrétariat sur les mesures prises pour préparer la réunion de haut niveau.<sup>1</sup> Le présent rapport fournit des informations actualisées sur la question.

## **RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

3. Au cours de sessions ultérieures, en mai et décembre 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les résolutions 64/265 et 65/238, qui concernent respectivement la convocation d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et les dispositions détaillées relatives à l'organisation de cette réunion. L'Assemblée générale a conforté son soutien à cette réunion dans ses résolutions 65/1 et 65/95. On trouvera à l'annexe 1 des informations sur les activités menées et sur la chronologie des principaux événements ayant abouti à l'adoption de ces quatre résolutions.

### **Activités prescrites par les résolutions 64/265 et 65/238**

4. En mai 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 64/265, dans laquelle elle : a) décidait de tenir en septembre 2011 une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement ; b) décidait également de tenir des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de sa réunion de haut niveau, celles-ci devant être menées à terme de préférence avant la fin de 2010 ; c) engageait les États Membres à examiner, pendant le débat plénier de haut niveau de sa soixante-cinquième session consacré à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendrait en septembre 2010, l'incidence croissante et l'impact socio-économique du taux élevé de prévalence des maladies non transmissibles dans le monde ; et d) priait le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session, en collaboration avec les États Membres, l'Organisation mondiale de la Santé et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, un rapport sur l'état des maladies non transmissibles dans le monde, en mettant en particulier l'accent sur les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement.

5. Dans l'optique de l'application de la résolution 64/265, l'OMS a organisé le 20 septembre 2010, conjointement avec des États Membres, une activité parallèle sur la réunion de haut niveau et les liens entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les maladies non transmissibles. Un processus intense de consultations, mené sous la direction du Président de l'Assemblée générale et avec le concours de deux États Membres, a abouti à l'adoption, le 23 décembre 2010, de la résolution 65/238, qui indique notamment les dispositions à prendre concernant l'organisation de la réunion de haut niveau, y compris les tables rondes et les séances plénières officielles du 19 septembre 2011, ces dernières devant être présidées par le Président de l'Assemblée générale.

6. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que la réunion de haut niveau produirait un document concis et pragmatique et a prié le Président de l'Assemblée générale d'établir, en consultation avec les États Membres, un projet de texte à partir de leurs contributions, des idées proposées lors du processus préparatoire et de données factuelles, selon qu'il conviendrait, et d'organiser des consultations informelles à une date convenable de sorte que les États Membres aient

---

<sup>1</sup> Document EB128/17.

le temps de l'examiner et de s'entendre à son sujet avant la réunion de haut niveau. Le document issu de la réunion est destiné à susciter une dynamique et un engagement à l'échelle mondiale en vue de mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et le Plan d'action s'y rapportant, et d'intégrer pleinement cette question dans le programme mondial lié au développement et dans les décisions connexes en matière d'investissement. L'Assemblée générale a également décidé que le rapport du Secrétaire général serait présenté au plus tard en mai 2011 et fournirait des éléments pour les préparatifs de la réunion de haut niveau. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a invité l'OMS à continuer de tenir, ainsi qu'il conviendrait, des consultations multisectorielles régionales qui contribueraient aux préparatifs de la réunion de haut niveau ainsi qu'à la réunion elle-même. En outre, le Président de l'Assemblée générale a été prié d'organiser, au plus tard en juin 2011, et de présider, une audition informelle interactive avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires afin de concourir à la préparation de la réunion de haut niveau. Le Président de l'Assemblée générale a également été prié d'établir un compte rendu de cette audition, qui serait publié en tant que document de l'Assemblée générale avant la réunion de haut niveau.

### **Résolutions 65/1 et 65/95 de l'Assemblée générale des Nations Unies**

7. À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a également adopté le document final de sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement.<sup>1</sup> Dans ce document, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment : a) en renforçant l'efficacité des systèmes de santé et des interventions éprouvées, pour faire face à l'évolution des problèmes de santé, tels que l'incidence accrue des maladies non transmissibles ; et b) en menant une action concertée et coordonnée aux niveaux national, régional et mondial pour apporter une solution aux problèmes que posent, notamment pour le développement, les maladies non transmissibles, à savoir les pathologies cardio-vasculaires, les cancers, les affections respiratoires chroniques et le diabète, afin d'assurer la réussite de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2011.

8. Dans sa résolution 65/95, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est notamment félicitée que soit prévue la Première Conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et les maladies non transmissibles,<sup>2</sup> devant se tenir à Moscou les 28 et 29 avril 2011 ; a demandé qu'une plus grande attention soit accordée à la santé, question politique importante à l'ordre du jour international ; et a instamment engagé les États Membres à continuer de tenir compte des questions de santé dans la formulation de leur politique étrangère.

### **INITIATIVES À L'APPUI DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU**

9. Les résolutions de l'Assemblée générale ont donné l'occasion aux chefs d'État et de gouvernement des pays développés et des pays en développement d'envisager de mettre en œuvre des actions plus vigoureuses et plus coordonnées pour faire face aux maladies non transmissibles. Le processus préparatoire en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies comprend les initiatives présentées ci-après.

---

<sup>1</sup> Assemblée générale des Nations Unies, résolution A/RES/65/1.

<sup>2</sup> Aujourd'hui appelée la Première Conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et la lutte contre les maladies non transmissibles.

## **Facilitateurs**

10. Le 14 octobre 2010, le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Représentants permanents de la Jamaïque et du Luxembourg auprès des Nations Unies à New York de jouer le rôle de facilitateurs et de conduire des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau, en vue de présenter un projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le 21 janvier 2011, le Président de l'Assemblée générale a reconduit les Représentants permanents susmentionnés dans le rôle de facilitateurs pour la conduite de consultations sur le projet de texte de document final que le Président établira, comme il est demandé dans la résolution 65/238.

## **Consultations multisectorielles régionales**

11. Comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a invitée à le faire dans sa résolution 65/238 (voir ci-dessus, paragraphe 6), l'OMS a continué de tenir des consultations régionales qui fourniront des éléments pour la préparation et les débats de la réunion de haut niveau. Avec le soutien de l'OMS, les États Membres intéressés ont accueilli au cours du dernier trimestre de 2010 et du premier semestre de 2011 les réunions régionales suivantes à l'intention des pays de leur Région : a) République islamique d'Iran, pour les États Membres de la Région de la Méditerranée orientale (Téhéran, 24 et 25 octobre 2010) ; b) Norvège, pour les États Membres de la Région européenne (Oslo, 24 et 25 novembre 2010) ; c) Fidji, pour les États Membres de la sous-région des Îles du Pacifique de la Région du Pacifique occidental (Nadi, 3-5 février 2011) ; d) Mexique, pour les États Membres de la Région des Amériques (Mexico, 24 et 25 février 2011) ; e) Indonésie, pour les États Membres de la Région de l'Asie du Sud-Est (Jakarta, 1<sup>er</sup>-4 mars 2011) ; et f) République de Corée, pour les États Membres de la sous-région de l'Asie occidentale de la Région du Pacifique occidental (Séoul, 17 et 18 mars 2011). En outre, le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a accueilli une consultation régionale destinée aux États Membres de la Région africaine (Brazzaville, 4-6 avril 2011).

## **Conférence ministérielle**

12. La Fédération de Russie et l'OMS organisent conjointement la Première Conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et la lutte contre les maladies non transmissibles, qui sera accueillie par le Ministère de la Santé de la Fédération de Russie à Moscou les 28 et 29 avril 2011. L'objectif de cette Conférence est de fournir un appui aux États Membres pour l'élaboration et le renforcement de politiques et de programmes favorisant des modes de vie sains et la prévention des maladies non transmissibles. Ces travaux s'appuieront sur la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et son plan d'action, qui prévoient des approches multisectorielles et novatrices en matière de prévention et de traitement. Les résultats pourront servir de base et de plate-forme qui seront examinés lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies.

## **Le Forum mondial de l'OMS**

13. L'OMS organise un forum mondial sur l'action à mener face aux maladies non transmissibles, qui se tiendra le 27 avril 2011 à Moscou avant la Première Conférence ministérielle mondiale évoquée plus haut. Cette manifestation permettra à un large éventail de parties prenantes d'échanger des réflexions et de confronter leurs points de vue sur la lutte contre ces maladies. Les résultats du Forum mondial seront transmis à la Conférence ministérielle.

## **Dialogue informel avec la société civile et le secteur privé**

14. L'OMS a organisé des consultations informelles avec des représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile, ainsi qu'avec le secteur privé. Un résumé des consultations informelles a été établi à titre de contribution à la réunion de haut niveau. Les rapports peuvent être consultés sur le site Web de l'OMS.<sup>1</sup>

## **Rapports sur la situation des maladies non transmissibles dans le monde**

15. L'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie le 23 novembre 2010 pour examiner la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général sur la situation des maladies non transmissibles dans le monde, qui met particulièrement l'accent sur les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement.<sup>2</sup>

16. Conformément au Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, l'OMS élabore actuellement un nouveau rapport sur la situation des maladies non transmissibles dans le monde, qui sera publié au premier semestre de 2011. Ce rapport présentera les tendances observées pour les maladies non transmissibles et leurs déterminants dans tous les États Membres et analysera les données et informations recueillies dans plus de 180 d'entre eux concernant leur capacité de lutter contre ces maladies.

17. En réponse à la demande formulée dans la résolution 64/265 et rappelée dans la résolution 65/238 de l'Assemblée générale, l'OMS apporte actuellement son concours à l'établissement du rapport que le Secrétaire général de l'ONU présentera à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'état des maladies non transmissibles dans le monde. Le rapport du Secrétaire général est en train d'être rédigé en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies (fonds, programmes et institutions spécialisées) concernées. Par ailleurs, le Secrétariat a travaillé avec les États Membres pour obtenir et diffuser des informations sur la relation entre les maladies non transmissibles, la pauvreté et le développement, et notamment sur les liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Plusieurs documents de travail ont été établis et examinés lors de réunions internationales et régionales.

## **Auditions et consultations informelles**

18. Conformément à la demande faite au Président de l'Assemblée générale dans la résolution 65/238, une audition interactive informelle va être organisée à New York le 16 juin 2011 avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires afin de concourir à la préparation de la réunion de haut niveau. Le bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a constitué une équipe spéciale chargée d'aider à préparer cette consultation et de formuler des avis au sujet de la participation de la société civile à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies.

---

<sup>1</sup> Voir [http://www.who.int/nmh/events/2010/un\\_summit\\_ned/en/index.html](http://www.who.int/nmh/events/2010/un_summit_ned/en/index.html) (consulté le 22 mars 2011).

<sup>2</sup> Document de l'Assemblée générale des Nations Unies A/65/362.

## **CENT VINGT-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

19. À sa cent vingt-huitième session, en janvier 2011, le Conseil exécutif a examiné une version antérieure du présent rapport. Un projet de résolution sur la lutte contre les maladies non transmissibles a été soumis au cours des travaux. Un groupe de rédaction informel a été constitué pour examiner le projet de résolution, mais il n'a pu achever ses travaux avant la clôture de la session. Les États Membres ont été invités à soumettre au Secrétariat, au plus tard à la mi-février 2011, toute proposition d'amendement supplémentaire au projet de résolution.<sup>1</sup>

20. Les modifications proposées par les États Membres avant le délai de la mi-février ont été incorporées dans le texte tel qu'il se présentait à la fin des travaux du groupe de rédaction. Le texte modifié figure à l'annexe 2.

## **MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ**

21. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à examiner le projet de résolution figurant à l'annexe 2, qui tient compte des modifications proposées par les États Membres.

---

<sup>1</sup> Voir le document EB128/2011/REC/2, procès-verbaux de la neuvième séance, section 1, de la dixième séance et de la treizième séance, section 1.

## ANNEXE 1

**CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS AYANT ABOUTI À L'ADOPTION  
DES RÉSOLUTIONS 64/265, 65/1, 65/95 ET 65/238  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

Mai 2000	L'Assemblée de la Santé adopte la résolution WHA53.17, réaffirmant que la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles vise à réduire la mortalité prématurée et à améliorer la qualité de la vie et offrant une vision mondiale pour faire face aux maladies non transmissibles.
Mai 2003	L'Assemblée de la Santé adopte la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.
Mai 2004	L'Assemblée de la Santé approuve la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé.
Décembre 2006	L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution 61/225, qui encourage les États Membres à élaborer des politiques nationales de prévention et de traitement du diabète et de prise en charge des malades.
Septembre 2007	Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, réunis lors d'un Sommet spécial sur les maladies non transmissibles chroniques (Port-of-Spain, 15 septembre) publient une déclaration sur la nécessité d'unir leurs efforts pour arrêter l'épidémie de maladies non transmissibles chroniques.
Mai 2008	L'Assemblée de la Santé approuve le Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, qui fournit des orientations aux États Membres, au Secrétariat et aux partenaires internationaux.
Avril 2009	Une réunion ministérielle régionale tenue à Beijing formule des recommandations, parmi lesquelles l'accélération de la lutte contre les maladies non transmissibles au moyen de l'éducation sanitaire, notamment des actions d'éducation sanitaire peu coûteuses, simples mais efficaces.
Mai 2009	À la réunion ministérielle ECOSOC/CESAO/DAES/OMS pour l'Asie occidentale tenue à Doha les 10 et 11 mai, les participants adoptent la Déclaration de Doha sur les maladies non transmissibles et blessures accidentelles, dans laquelle ils préconisent l'intégration d'indicateurs concernant ces maladies et blessures, fondés sur des données factuelles, dans les principaux systèmes de suivi et d'évaluation aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
Juillet 2009	Durant le débat général de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies, des dirigeants nationaux et internationaux demandent que l'on mette en place des initiatives dans le domaine du développement à l'échelle mondiale afin de prendre en considération la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Une déclaration ministérielle est ensuite adoptée, dans laquelle les ministres lancent un appel en faveur d'une action urgente en vue de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et du Plan d'action s'y rapportant.

Novembre 2009	Les chefs d'État et de gouvernement des pays du Commonwealth, réunis à Port-of-Spain du 27 au 29 novembre, publient une déclaration sur l'action visant à lutter contre les maladies non transmissibles dans le cadre du Commonwealth.
Mai 2010	À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la <b>résolution 64/265</b> sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Cette résolution est présentée par 78 États Membres, ainsi que par le Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique.
Mai 2010	L'Assemblée de la Santé adopte la résolution WHA63.13 sur la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif du tabac, ainsi que la résolution WHA63.14 sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants.
Juillet 2010	Le Conseil économique et social des Nations Unies adopte la résolution 2010/8 sur le tabagisme et la santé maternelle et infantile, dans laquelle il prie instamment les États Membres de tenir compte, dans leurs politiques de santé publique et leurs programmes de coopération pour le développement, de l'importance de la lutte antitabac dans l'amélioration de la santé maternelle et infantile.
Septembre 2010	L'Assemblée générale des Nations Unies adopte, par sa <b>résolution 65/1</b> , le document final de sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement organisée à sa soixante-cinquième session, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à renforcer « l'efficacité des systèmes de santé et des interventions éprouvées, pour faire face à l'évolution des problèmes de santé, tels que l'incidence accrue des maladies non transmissibles ».
Novembre 2010	L'Assemblée générale des Nations Unies examine le 23 novembre la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général sur la situation des maladies non transmissibles dans le monde, qui met particulièrement l'accent sur les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement (document A/65/362).
Décembre 2010	À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à l'unanimité la <b>résolution 65/238</b> sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.
Décembre 2010	À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à l'unanimité la <b>résolution 65/95</b> sur la santé mondiale et la politique étrangère, dans laquelle, notamment, elle se félicite de sa décision de tenir en septembre 2011 une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement, et se félicite également qu'il soit prévu de tenir à Moscou, les 28 et 29 avril 2011, la Première Conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et la lutte contre les maladies non transmissibles.



ANNEXE 2

**Projet de résolution modifié tenant compte des travaux  
du groupe de rédaction informel réuni pendant  
la cent vingt-huitième session du Conseil exécutif  
ainsi que des propositions d'amendement reçues  
des États Membres à la mi-février 2011**

**~~Lutte contre les maladies non transmissibles~~  
(UE)**

**Rôle de l'OMS dans la préparation, ~~la mise en œuvre et le suivi~~  
[UE, Canada] de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des  
Nations Unies sur la prévention et la maîtrise  
des maladies non transmissibles  
(Septembre 2011)**

**Projet de résolution proposé par la Barbade, et coparrainé par  
la Fédération de Russie, la Norvège et la Trinité-et-Tobago**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur la lutte contre les maladies non transmissibles,<sup>1</sup>

RECOMMANDE à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

PP1 Ayant examiné le rapport sur le rôle de l'OMS dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

PP2 Rappelant et réaffirmant la résolution WHA61.14 sur la lutte contre les maladies non transmissibles : mise en œuvre de la Stratégie mondiale ;

---

<sup>1</sup> Document EB128/17.

PP3 Rappelant et réaffirmant en outre la résolution WHA62.12 sur les soins de santé primaires, renforcement des systèmes de santé compris, et ses grandes orientations politiques – remédier aux inégalités en s’orientant vers une couverture universelle ; mettre la personne au cœur de la prestation de services ; entreprendre une action multisectorielle et intégrer la santé dans l’ensemble des politiques ; et assurer une direction globale et une gouvernance efficace dans le domaine de la santé ;

PP4 Rappelant aussi la résolution WHA62.14 sur la réduction des ~~inégalités~~ **inéquités** [Canada] en matière de santé par une action sur les déterminants sociaux de la santé, **priant l’OMS de fournir un appui aux États Membres qui en font la demande pour qu’ils prennent des mesures afin que les déterminants sociaux de la santé occupent une place importante dans tous les secteurs concernés et pour qu’ils structurent ou, si besoin est, restructurent en conséquence leur secteur de la santé** [Canada] ;

PP5 Rappelant la Déclaration de Libreville sur la santé et l’environnement en Afrique (2008) **et la Déclaration de Parme (2010) entérinée par 53 États Membres de la Région européenne** [UE] ;

PP6 Notant l’inclusion des maladies non transmissibles par les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes dans la déclaration finale du Cinquième Sommet des Amériques (Port-of-Spain, 2009), y compris l’appel en faveur d’une réunion de haut niveau de l’Assemblée générale des Nations Unies en 2011 sur les maladies non transmissibles ;

PP7 Notant en outre la Déclaration sur l’action du Commonwealth visant à lutter contre les maladies non transmissibles faite par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth en 2009 ;

PP8 Rappelant la Déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies de 2009 appelant à une action urgente pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et le Plan d’action s’y rapportant ;

PP9 Rappelant en outre la résolution 64/265 de l’Assemblée générale des Nations Unies par laquelle celle-ci a décidé de tenir en septembre 2011 une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d’État et de gouvernement, ainsi que la résolution 65/238 sur la portée, les modalités, la forme et l’organisation de la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, **à savoir les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les affections respiratoires chroniques et le diabète** [Canada] ;

PP10 Soulignant que d’autres affections, comme les troubles mentaux et neurologiques, doivent particulièrement retenir l’attention, ainsi que l’a relevé l’Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 65/95 sur la santé mondiale et la politique **étrangère** ;

**PP10 bis Soulignant la nécessité de garantir l’accès à des prix abordables aux instruments diagnostiques et aux produits médicaux, y compris aux médicaments et aux autres matériels de diagnostic et de traitement des maladies non transmissibles** [Bangladesh] ;

**PP10 ter Soulignant que les maladies non transmissibles ont souvent un caractère chronique et appellent de ce fait une action spécifique de la part du système de santé,**

**prévoyant notamment d'associer les patients aux décisions concernant leur traitement ; [UE]**

PP11 Prenant acte des consultations régionales ~~qui se déroulent~~ **tenues [UE]** en collaboration avec les États Membres avec l'appui des commissions régionales de l'ONU et les institutions et organismes des Nations Unies pour fournir des éléments en vue des préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

PP12 ~~Notant l'importance~~ **Prenant acte du résultat [UE]** de la ~~prochaine~~ Première Conférence ministérielle mondiale sur les maladies non transmissibles et les modes de vie sains (Moscou, 28 et 29 avril 2011) ;

PP13 Soulignant l'importance pour les pays de comprendre la nécessité d'une action concertée et d'une riposte coordonnée aux niveaux national, régional et mondial afin de relever de manière satisfaisante les défis ~~en matière de développement et les autres défis,~~ **y compris les défis en matière de développement [Canada]** liés aux maladies non transmissibles ; **[L'UE propose de supprimer ce paragraphe]**

PP13 bis **Rappelant et réaffirmant la résolution WHA57.17 sur la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, et reconnaissant les nombreux bienfaits de l'exercice physique pour la santé, l'économie et la durabilité, et la nécessité de faciliter la collaboration dans des domaines tels que les transports, l'urbanisme, l'environnement, l'éducation, le travail, les sports, les espaces verts et les activités récréatives afin d'accroître les niveaux d'exercice physique ; [Canada]**

PP14 Reconnaisant le rôle important joué par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac comme instrument puissant de lutte contre les maladies non transmissibles, et notant que la Conférence des Parties à la Convention-cadre a décidé à sa quatrième session, en novembre 2010, de prier le Secrétariat de la Convention de participer activement et de contribuer à la tenue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

PP14 bis **Réaffirmant en outre sa volonté de s'attaquer aux autres facteurs de risque importants des maladies non transmissibles en mettant en œuvre la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, adoptée par l'Assemblée de la Santé en 2004 (résolution WHA57.17), et la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool, approuvée par l'Assemblée de la Santé en 2010 (résolution WHA63.13) ; [Suisse]**

PP15 Sachant que les politiques dans les secteurs autres que la santé ont une influence majeure sur les facteurs de risque et les déterminants **environnementaux et [EU]** sociaux des maladies non transmissibles et reconnaissant la nécessité de renforcer d'urgence la collaboration multisectorielle au niveau le plus élevé ;

PP16 ~~Reconnaisant la nécessité de mettre au point et d'utiliser largement~~ **l'importance d'[UE]** une série d'indicateurs types pour suivre les tendances des maladies non transmissibles et de leurs facteurs de risque aux niveaux mondial, régional et national, en s'appuyant sur les cadres, cibles et indicateurs qui existent déjà ;

PP17 Consciente des liens étroits existant entre les maladies non transmissibles et la pauvreté, du risque de voir les coûts des traitements et des soins conduire à un appauvrissement,

et de la menace que constituent les maladies non transmissibles pour l'économie de nombreux États Membres ;

PP18 Reconnaissant le rôle directeur de l'OMS comme étant l'institution spécialisée chargée de la santé et saluant son rôle et ses efforts ~~de promotion de la santé publique en~~ **matière de santé publique [UE]** de promotion ~~de la santé publique [d'une approche de la~~ **santé publique fondée sur les déterminants sociaux] [Canada]**, ~~et de promotion y compris~~ **les travaux en faveur d'une action de promotion de la santé, [UE]** d'une prévention, de traitements et de soins efficaces, accessibles et d'un bon rapport coût/efficacité ;

PP19 Reconnaissant l'importance critique que ~~revêt~~ **revêtent [UE]** la promotion de la santé **et la prévention [UE]** dans la lutte contre les maladies non transmissibles ;

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres :<sup>1</sup>

1) à déterminer les difficultés, les opportunités et les mesures à recommander pour promouvoir la santé et intégrer la lutte contre les maladies non transmissibles et leurs facteurs de risque et les déterminants de la santé dans les ~~priorités du développement~~ **priorités nationales en matière de santé et de développement [Suisse]**, autant que de besoin, ~~aux niveaux national, régional et international [Suisse]~~ ; **[L'UE propose de supprimer ce paragraphe]**

2) à renforcer l'engagement politique en faveur de la promotion de la santé, y compris s'agissant de reconnaître les facteurs de risque et les déterminants de la santé, et de l'intégration de la lutte contre les maladies non transmissibles, détection précoce comprise, dans les priorités de la santé et du développement ; **[L'UE propose de supprimer ce paragraphe]**

**2) bis à élaborer et à mettre en œuvre des instruments juridiques et politiques, autant que de besoin, pour garantir l'accès à des soins et traitements abordables en assurant la disponibilité des instruments diagnostiques et produits médicaux nécessaires, y compris les médicaments et les autres matériels de diagnostic et de traitement des maladies non transmissibles [Bangladesh]** ;

3) à saisir les opportunités offertes par la Première Conférence ministérielle mondiale sur les maladies non transmissibles et les modes de vie sains, qui doit se tenir à Moscou en avril 2011, et par la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre 2011, pour faire progresser encore les priorités relatives aux maladies non transmissibles, afin de permettre une action plus efficace contre la charge que les maladies chroniques font peser sur les systèmes de santé ;

4) à mettre en œuvre le Plan d'action de l'OMS pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et à rechercher la participation active et l'appui de tous les secteurs concernés autres que celui de la santé, **tout en adhérant aux principes tendant à éviter les conflits d'intérêts [Bangladesh, Inde]** ;

<sup>1</sup> Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

5) à soutenir les préparatifs aux niveaux national, régional et international pour la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

6) à appeler l'attention sur l'importance de la présence des chefs d'État et de gouvernement à la réunion de haut niveau ~~de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2011~~ [UE] et, autant que de besoin, de la présence dans les délégations nationales de représentants parlementaires du secteur de la santé, d'autres secteurs, ainsi que d'autres représentants de la société civile et des milieux universitaires ;

2. PRIE le Directeur général :

1) de travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les institutions partenaires sur les mesures appropriées pour s'attaquer à la charge mondiale des maladies non transmissibles et de plaider pour l'intégration de ce sujet dans les **priorités nationales de la santé et du développement** ~~priorités mondiales du développement~~ [Suisse], autant que de besoin, **en laissant à chaque État Membre le soin de définir ses propres priorités** [UE] ;

2) de ~~faire apparaître~~ **réfléchir aux moyens d'intégrer** [UE] les résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies dans les préparatifs de la prochaine Conférence mondiale de l'OMS sur les déterminants sociaux, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en 2011, et de la Huitième Conférence mondiale sur la promotion de la santé à Helsinki en 2013 ;

**2) bis d'élaborer une base de données accessible au public qui contiendra des informations sur les divers instruments diagnostiques et produits médicaux, y compris les médicaments et les matériels de diagnostic et de traitement des maladies non transmissibles ;** [Bangladesh]

3) de mettre au point des indicateurs types pour surveiller les maladies non transmissibles et leurs facteurs de risque, parmi lesquels la sédentarité, la mauvaise alimentation, le tabagisme et l'usage nocif de l'alcool, afin d'évaluer les progrès faits par les pays pour prévenir et combattre les maladies non transmissibles, en s'appuyant sur les cadres, cibles et indicateurs existants et pertinents ; **[L'UE propose de supprimer ce paragraphe]**

**3) bis de faire une enquête auprès des États Membres de l'OMS sur la disponibilité et le coût du diagnostic et du traitement des maladies non transmissibles, en particulier les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les affections respiratoires chroniques et le diabète** [Bangladesh] ;

4) de passer en revue et de diffuser les données factuelles sur la situation mondiale et les tendances des maladies non transmissibles, ainsi que sur leurs impacts socio-économiques, en soulignant la pertinence de ces informations pour d'autres secteurs ;

5) de favoriser la recherche sur la prévalence, l'ampleur, les facteurs de risque et la prise en charge sur le long terme des maladies non transmissibles, y compris et s'il y a lieu, sur les systèmes alternatifs de médecine, en mettant particulièrement l'accent sur les défis dans les pays en développement ; **[L'UE propose de supprimer ce paragraphe]**

6) d'examiner l'expérience internationale et de diffuser les enseignements à tirer sur les dispositifs efficaces pour **lutter contre les maladies non transmissibles et [Canada]** promouvoir une action intersectorielle en faveur **de la lutte des interventions [UE]** contre les maladies non transmissibles [UE] ;

7) de passer en revue les capacités actuelles de l'OMS à tous les niveaux par rapport aux besoins des États Membres en assistance technique et avis normatifs pour la prévention des maladies non transmissibles, la lutte contre celles-ci et leur prise en charge, dans le cadre du renforcement du système de santé, **et la fourniture d'un accès à des prix abordables au diagnostic et au traitement des maladies non transmissibles [Bangladesh]** ;

8) **de donner l'impulsion et les orientations nécessaires, en tant que principale institution spécialisée dans le domaine de la santé, pour les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, notamment par un dialogue et des consultations suivis avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et toutes les autres parties intéressées, afin de renforcer les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2011 ; [UE]**

**8) bis d'établir un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, y compris le rôle de l'OMS dans ce processus ; [Bangladesh, Inde]**

9) de faire rapport à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, sur les résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, **y compris les responsabilités à assumer et les activités à mener par l'OMS, et leur impact administratif et financier, ainsi que sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution à tous les niveaux, y compris dans les aspects administratifs et financiers. [UE]**

= = =